




Informations de base	
<p>2012/0024(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012</p> <p>Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS)</p> <p>Subject</p> <p>4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement		PONGA Maurice (PPE)	30/03/2012
			Rapporteur(e) fictif/fictive TIROLIEN Patrice (S&D) GRÈZE Catherine (Verts /ALE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires générales	3187	2012-09-24	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Coopération internationale et développement		PIEBALGS Andris	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/02/2012	Publication de la proposition législative	COM(2012)0061 	Résumé
13/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/05/2012	Vote en commission		
21/05/2012	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0169/2012	Résumé
03/07/2012	Décision du Parlement	T7-0268/2012	Résumé

03/07/2012	Résultat du vote au parlement		
24/09/2012	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/09/2012	Fin de la procédure au Parlement		
29/09/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/0024(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 203
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/08892

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE486.175	30/03/2012	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0169/2012	21/05/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0268/2012	03/07/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(2012)0061	17/02/2012	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

--

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 24/09/2012 - Acte final

OBJECTIF : ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) concernés par l'association des PTOM à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 528/2012/UE du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne («décision d'association outre-mer»).

CONTENU : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, anciennement région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, la décision du Conseil vise à ajouter l'île de Saint-Barthélemy à la liste des PTOM contenue dans l'annexe I A de la décision 2001/822/CE Conseil qui établit le cadre juridique pour la promotion du développement économique et social des PTOM et l'intensification des relations économiques entre ces derniers et l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/09/2012.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 17/02/2012 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne afin d'ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des PTOM concernés par l'association.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, anciennement région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En vertu de l'article 203 du TFUE, les dispositions applicables aux pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne doivent être arrêtées par le Conseil de l'Union européenne statuant à l'unanimité. A cet égard, la décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne est entrée en vigueur le 2 décembre 2001 et expirera fin 2013.

ANALYSE D'IMPACT : la Commission n'a pas eu recours à l'analyse d'impact.

BASE JURIDIQUE : articles 203 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : la Commission propose de modifier l'annexe I A de la décision 2001/822/CE dans le but de prendre en compte le changement de statut à l'égard de l'Union européenne de l'île de Saint-Barthélemy qui devient un pays et territoire d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2012.

La décision 2010/718/UE est applicable à partir du 1er janvier 2012. Il convient donc d'appliquer à l'île de Saint-Barthélemy les dispositions de la décision 2001/822/CE qui sont favorables aux PTOM et qui ne font pas peser sur ceux-ci des obligations, sauf celles relatives à la coopération pour le financement au développement. A cet égard, la France s'est engagée à ne pas demander le bénéfice de l'intervention du Fonds européen de développement pour l'île de Saint-Barthélemy au titre de la programmation 2007-2013.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'Union européenne.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 21/05/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Maurice PONGA (PPE, FR), la commission du développement approuve telle quelle la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Une fois la décision adoptée, Saint-Barthélemy deviendra le 26^{ème} pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne. Ce changement de statut permettra à Saint-Barthélemy de renforcer ses relations avec les acteurs régionaux, et notamment les pays et territoires d'outre-mer, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de la Caraïbe, et ainsi contribuer à une meilleure diffusion du modèle et des valeurs européennes.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 03/07/2012 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 668 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement européen), une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Le Parlement européen a approuvé la proposition sans modification.